REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-478317860-20231211-DELIB_53_23

Délibération du Conseil d'Administration n° 53-23
Séance du lundi 11 décembre 2023

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est réuni le lundi 11 décembre 2023 à 14h30 au Conseil départemental du Val d'Oise, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Xavier HAQUIN	Vice-Président
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Daniel BLANC	Administrateur
Mme Odile DROUILLY	Administratrice
Mme Sabrina ECARD	Administratrice
M. François HANET	Administrateur
M. Raoul JOURNO	Administrateur
Mme Nadia METREF	Administratrice
Mme Dominique NEVEU	Administratrice
M. Jérôme PACCINI	Administrateur
Mme Tatiana PRIEZ	Administratrice
Mme Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Harry ROCK	Administrateur
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur
M. Vincent VILPASTEUR	Administrateur
Mme Sandra YAKOWENKO	Administratrice
M. Ramzi ZINAOUI	Administrateur

18 présents

Absents – excusés :

M. Abdelkrim BOURAKBA	Administrateur
M. Georges MOTHRON	Administrateur, pouvoir donné à M. BAQUIN
M. Alexandre PUEYO	Administrateur

3 absents excusés, dont 1 pouvoir

Absents :

M. François VERJUS	Administrateur

1 absent

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-478317860-20231211-DELIB_53_23

Direction/Service : Direction Générale Adjointe du Patrimoine - Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

Objet : Résidence « Le Village » à PERSAN – Réhabilitation de 1058 logements situés Avenue Paul Vaillant Couturier, Place Victor Hugo, Place Lucien Sampaix, Place Henri Wallon et démolition de 37 logements – Actualisation du prix de revient, du plan de financement et évolution du programme de travaux ; réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 35 762 213 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la partie réhabilitation.

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction de de l'Habitation ;
Vu la décision du Conseil d'Administration du 27 juin 2018 autorisant par délibération n°48-18 l'engagement de l'opération de réhabilitation et l'opération de démolition ;
Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration relatif à l'objet susvisé ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'actualisation du prix de revient de l'opération de réhabilitation pour un montant de 47 164 937,55 € HT, soit 51 256 279,57 € TTC ;

- **VALIDE** le nouveau plan de financement ;

- **AUTORISE** la souscription auprès de la Caisse des dépôts et consignations du Contrat de Prêt composé de 2 Lignes du Prêt pour un montant total de 35 762 213 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt	PAM Eco-prêt	PAM
Montant :	**17 948 000 euros**	**17 814 213 euros**
-Durée de la phase de préfinancement:	de 3 à 24 mois	de 3 à 24 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	25 ans	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle	Annuelle
Index :	**Livret A**	**Livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel :	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt **- 0,25 %** *Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt **+0,6 %** *Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*
Typologie Gissler :	**1A**	**1A**
Profil d'amortissement :	**Echéance prioritaire (intérêts différés) :** *si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés*	**Echéance prioritaire (intérêts différés) :** *si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés*
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité de l'échéance :	0% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) *Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A*	0% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) *Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A*
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-478317860-20231211-DELIB_53_23

- **AUTORISE** la Directrice générale à signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds ;

- **AUTORISE** la Directrice générale à réaliser seule tous les actes de gestion utiles y afférents.

Approuvé à l'unanimité

Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente

Marie-Christine CAVECCHI